

Compétences

Formation

Orientation

Mobilité

Projet professionnel

Parcours

Motivations

Évolution

Recrutement

Opportunités

Les 11 entités du CMVRH

Les chargés de mission de corps
Secrétariat :
01 40 81 62 27



Contacts :

liste des chargés de mission de corps :

<http://intra.rh.sg.i2/outils-et-acteurs-du-conseil-a-l-agent-r4482.html>

Le portail du CMVRH : <http://intra.cmvrh.sg.e2.rie.gouv.fr>

Pour aller plus loin :

Votre formation : oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr

Votre mobilité : http://intra.rh.sg.i2/rubrique.php3?id_rubrique=2095

CVRH de Rouen – Conception graphique 2018, Florence Vallée



LE RESEAU DU CONSEIL À L'AGENT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

« Concilier les aspirations professionnelles et personnelles de chaque agent avec les besoins en compétences des services dans un contexte évolutif est un objectif ministériel fort. Accessible à tous les agents travaillant dans nos ministères, quelle que soit leur administration d'origine, la prestation du conseil à l'agent est conçue pour vous aider à construire votre parcours professionnel et à le valoriser dans votre carrière. Vous pouvez avoir besoin de conseils pour prendre des décisions à des étapes clés : mobilité, avancement, promotion, réintégration, réorientation professionnelle. N'hésitez pas à contacter les professionnels RH qui vous apporteront les appuis que vous recherchez. »

Jacques Clément,
directeur des ressources humaines

Écouter

Questionner

Accompagner

Valoriser

Guider

Repérer

Encourager

Informier

PRENEZ CONTACT POUR UN ENTRETIEN AUPRÈS DU RÉSEAU DU CONSEIL À L'AGENT DE LA DRH

- Comment construire mon parcours professionnel ?
- Comment valoriser mon expérience professionnelle ?
- Quels conseils pour préparer un concours ?
- Quelles sont mes compétences ?
- Quel est mon potentiel, pour quelle orientation ?
- Quelle est la faisabilité de mon projet professionnel ?
- Quelles opportunités de mobilité ?



Des professionnels et des experts à votre écoute :

Un cadre de référence déontologique commun

Confidentialité - Transparence- Bienveillance

Relation de Confiance

Pour vous aider :

- à faire le point sur votre parcours et votre projet professionnel réaliste et réalisable,
- à identifier vos compétences, vous rendre acteur, soutenir votre plan d'action,
- à vous accompagner dans une situation sensible.

Conseillers mobilité carrière (CMC)

Ils s'adressent à tous les agents de nos ministères et de leurs établissements publics, titulaires, vacataires ou contractuels

Quels bénéfices pour vous ?

Catégorie C à A+

Des acteurs de terrain présents en CVRH ou lors d'événements spécifiques disposant de la connaissance du bassin d'emploi de votre région.

- disposer d'une analyse et d'une valorisation de votre parcours,
- réfléchir avec vous à votre projet professionnel et à votre déroulement de carrière au regard de vos compétences, vos motivations et vos contraintes,
- vous donner des informations sur les statuts, les concours et les règles de gestion,
- vous renseigner sur les dispositifs de formation (compte personnel de formation, avis d'opportunité sur un bilan de compétences et validation des acquis de l'expérience),
- vous aider dans votre projet de mobilité (rédaction de CV, préparation d'un entretien de recrutement ...),
- vous accompagner pour une reconversion ou lors d'une restructuration.

Chargés de mission de corps*

Catégorie B à A+

Des acteurs en administration centrale en lien avec l'ensemble de la chaîne RH, présents aux forums de mobilité ou lors d'événements spécifiques.

- vous conseiller pour vos choix de postes au regard des critères de promotion,
- vous donner une vision nationale des parcours et des carrières au service de vos promotions, évolutions, mobilités,
- vous aider à affiner l'analyse de vos compétences, de vos priorités (intérêts, valeurs, motivations) / contraintes en lien avec votre projet professionnel,
- vous orienter vers un CMC pour un bilan de carrière,
- identifier les cadres à potentiel en lien avec la délégation cadres dirigeants,
- vous aider en cas de réintégration (retour d'essai...)

Le conseil du réseau de la DRH pour les agents A+ s'articule avec les interventions dévolues aux IGRH du CGEDD et à la délégation aux cadres dirigeants.

* (B technique, B administratif, attachés d'administration, ingénieurs des travaux publics de l'État, ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, administrateurs civils, architectes urbanistes de l'État, chercheurs, contractuels)